

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DOLE

39 RUE DES ARENES
39100 DOLE
TEL. 84.72.24.09.
MINITEL 24H/24 : 36.29.22.22.

R E C E P I S S E D E D E P O T

SA GEREX

24 RUE DES ECOLES
B.P.809
39008 LONS LE SAUNIER CEDEX

V/REF :
N/REF : 65 B 6 / A-316

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 03/10/96, SOUS LE NUMERO A-316,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 24/08/96
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24/08/96

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CHANGEMENT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

... CONCERNANT LA SOCIETE
SA DES TRANSPORTS GAY
SOCIETE ANONYME
ZONE INDUSTRIELLE LES CHARMES D'AMONT
39500 TAVAUX

R.C.S DOLE B 036 550 069 (65 B 6)

LE GREFFIER

TRANSPORTS GAY
SA au capital de 520 000 F
divisé en 5 200 actions de 100 F
Siège social : ZI Les Charmes d'Amont
39500 TAVAUX
RCS Dole 65 B 6 et B 036.550.069
SIRET 036.550.069.00011
APE 602 M

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 AOUT 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize et le vingt quatre août à dix heures, les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Siège Social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettres en date du 9 août 1996.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Andrée GAY préside la séance en sa qualité d'Administrateur.

Mademoiselle Claude GAY et Monsieur Philippe GAY, les deux Actionnaires, présents ou acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Sylvain GAY est choisi comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les Membres du Bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

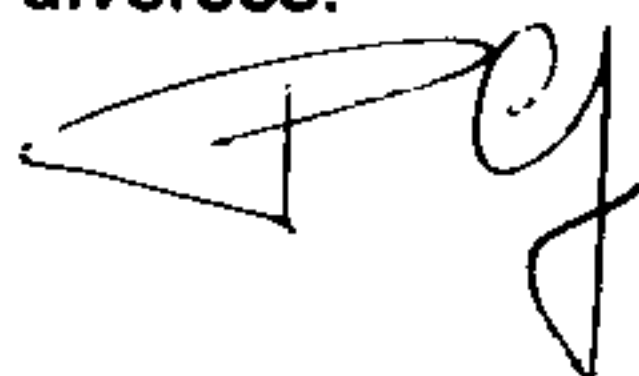
Puis, le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Administrateur en remplacement de Monsieur Fernand GAY, décédé ;
- Questions diverses.

C. G.







Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

– Monsieur Philippe GAY, demeurant à CHAUSSIN (39120),

en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Fernand GAY, décédé, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2001.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Monsieur Philippe GAY, présent à l'Assemblée déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'Administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Bureau.

Les Scrutateurs,

Le Président,

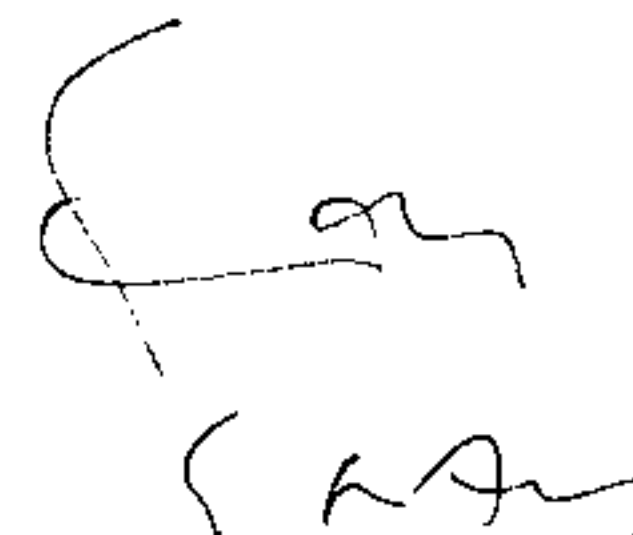
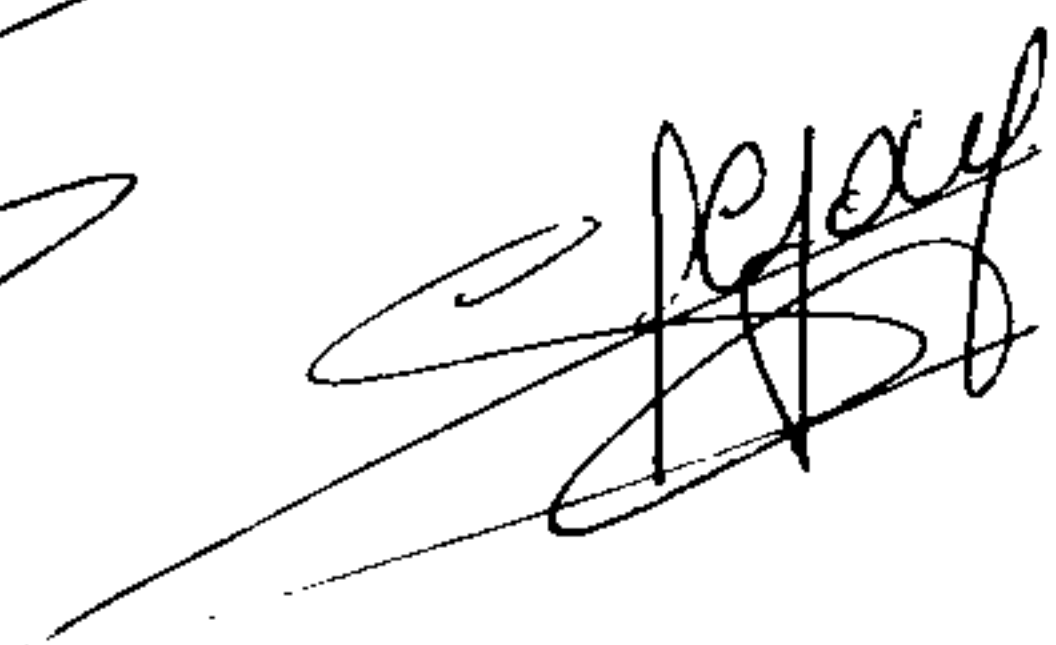
Le Secrétaire,

Claude GAY

Philippe GAY

Andrée GAY

Sylvain GAY



TRANSPORTS GAY
SA au capital de 520 000 F
divisé en 5 200 actions de 100 F
Siège social : ZI Les Charmes d'Amont
39500 TAVAUX
RCS Dole 65 B 6 et B 036.550.069
SIRET 036.550.069.00011
APE 602 M

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 24 AOUT 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize et le vingt quatre août à onze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social, sur convocation d'un Administrateur.

Sont présents :

- Monsieur Philippe GAY,
- Madame Andrée GAY,
- Mademoiselle Isabelle GAY.

En conséquence, Madame Andrée GAY, Administrateur constate que les Administrateurs présents réunissent la totalité des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Puis le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- Nomination d'un nouveau Président.

Suite au décès de Monsieur Fernand GAY, Président du Conseil d'Administration, la Société se trouve à ce jour sans Président.

En conséquence il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

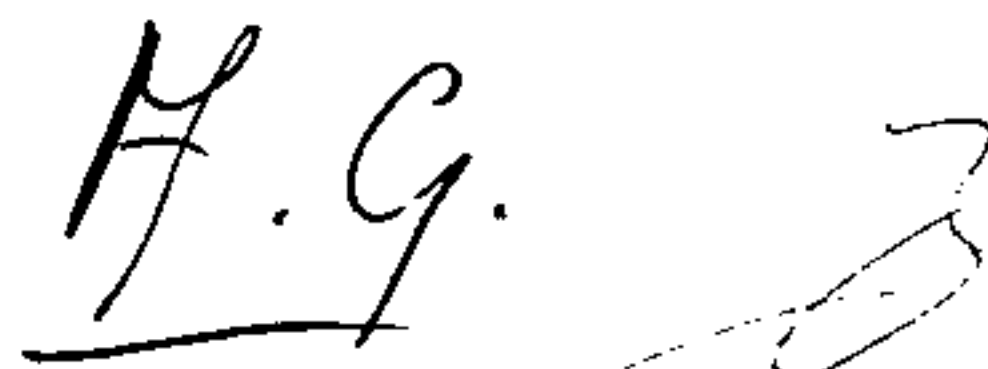
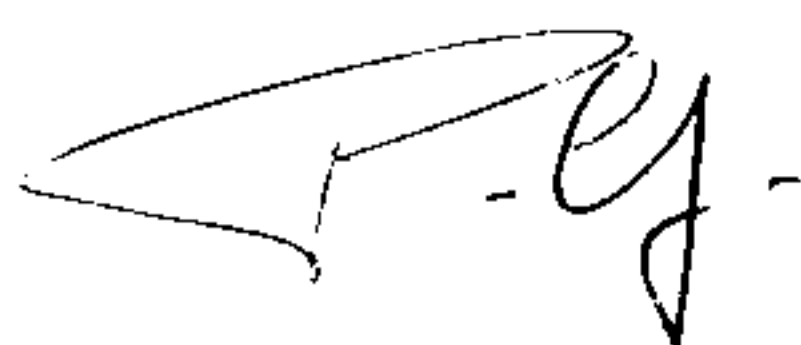
Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Madame Andrée GAY, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Madame Andrée GAY déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société.

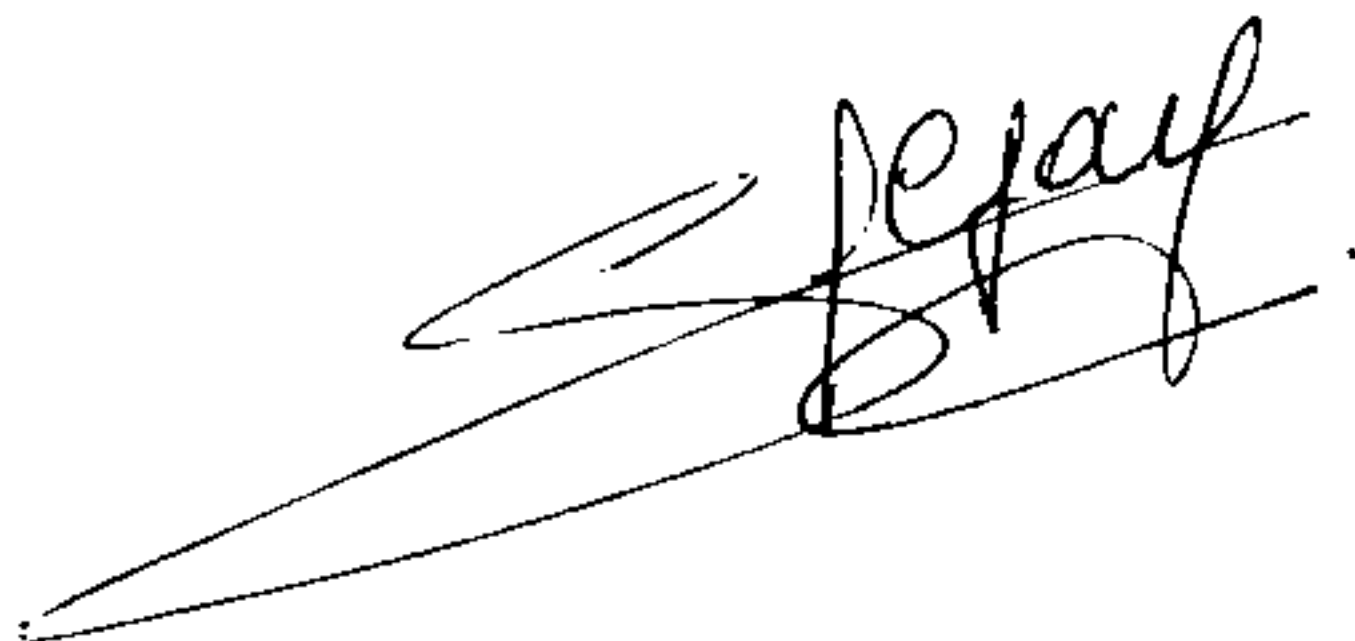
Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture à été signé par les Adminstrateurs présents.

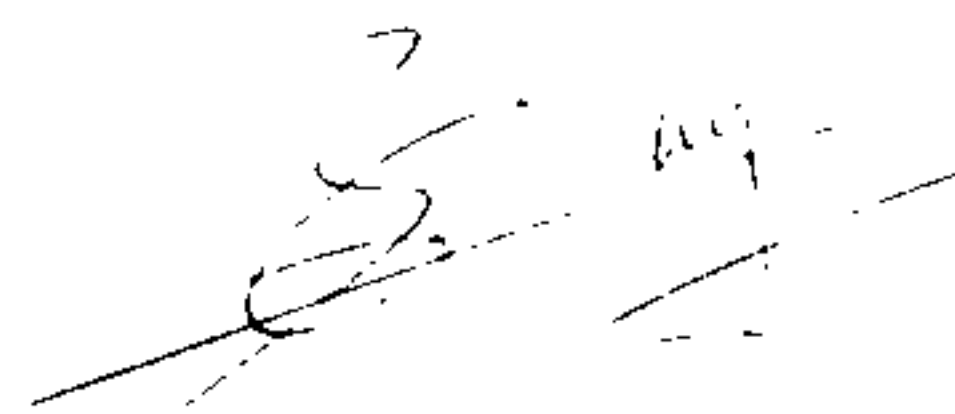
Philippe GAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Gay', written over a horizontal line.

Andrée GAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Gay', written over a horizontal line.

Isabelle GAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Gay', written over a horizontal line.